

Déclaration préliminaire au CTT Franche-Comté du 10 février 2020

Alors que, depuis le 5 décembre dernier, des centaines de milliers de personnes ont défilé partout en France, dans des cortèges inter-syndicaux pour protester contre le projet de réforme des retraites du gouvernement, ce dernier a pris la responsabilité de maintenir un projet de retraites à points.

Pour le SNPES PJJ FSU, il s'agit d'un changement profond de modèle de société particulièrement pénalisant pour les fonctionnaires. Il est, en effet, envisagé de calculer le montant de la retraite en prenant en compte l'ensemble des revenus de la carrière soit 42 ou 43 ans (pour l'instant !) au lieu des 6 derniers mois et de l'acquisition de points cotisés individuellement. Or, la valeur du point fluctuera, rendant impossible la garantie du montant perçu. Cela entraînera, pour certains et certaines, une baisse pouvant aller jusqu'à 30 % des pensions.

Parallèlement, la loi dite de « transformation de la Fonction Publique », votée de manière scélérate au cours de l'été, porte un coup sans précédent à la notion même de service public notamment, en démantelant tout ce qui en fait ses spécificités. Entre autre, elle vient généraliser le recours à la précarité au travers du développement de l'emploi de non titulaires (toujours plus important à la PJJ : actuellement à 18%), en confiant une partie des missions du service public au privé et en assouplissant les règles permettant de supprimer des services et des postes de fonctionnaires. De plus, cette loi supprime la parité au sein des CAP et instaure des modalités de mutation et d'avancement issues du privé. Le Ministère de la Justice va même plus loin, en choisissant d'éliminer la référence au barème lié à l'ancienneté (à l'exception des surveillant.e.s pénitentiaires) qui représente, pourtant, un critère objectif garant de l'équité de traitement au sein de la Fonction Publique.

Dorénavant, en l'absence de représentant.e.s syndicaux.ales des personnels, la DPJJ aura tout le loisir de « gérer » la carrière des agents dans le plus grand arbitraire et dans une opacité totale comme le fait déjà, à notre échelle, la DT Franche-Comté.

De plus, le SNPES PJJ FSU est très inquiet de la philosophie et de la mise en place du nouveau code de justice pénal des mineurs qui ne fera qu'aggraver la situation des enfants et adolescents, en augmentant encore les mesures répressives et l'enfermement au détriment de l'éducatif.

A cette politique destructrice s'ajoute une prise en compte des personnels méprisante. Pour exemples, adjoints/adjointes administratifs en attente de la catégorie B, agents/agentes techniques cantonnés-ées à la catégorie C, disparition des professeurs-es techniques, perte d'identité professionnelle des psychologues dans le passage au statut ministériel, éducateurs/éducatrices floués-ées par un passage dans une catégorie A au rabais, disparition des CSE, statut injuste de cadre éducatif imposé aux RUEs...

Ne parlons pas de la gestion calamiteuse de l'examen professionnel d'éducateur éducatrice principal-e !

A ce mécontentement, l'administration pense répondre par la mise en place du Complément Indemnitaires Annuel, véritable « prime au mérite » qui vient encore plus détruire les collectifs de travail, mettre les agents/agentes en concurrence et renforcer les pouvoirs arbitraires de l'administration. Les personnels du territoire Franc-comtois ont été fortement « bousculés » par l'incompréhension de la répartition et l'opacité des critères donnant droit à cette prime.

La gestion des unités et des services, de la ligne RH, des congés, ... par les moyens numériques renforcent un isolement et un manque d'adaptabilité et participe à une déshumanisation au profit du contrôle !

Dans le contexte plus singulier de notre territoire, au-delà des problèmes récurrents de locaux sur Belfort, le Jura voire, dans une moindre mesure sur Besançon, le manque de moyens en VA, l'absence de réponses à des demandes pourtant évidentes de moyens téléphoniques portables individualisés, nous vivons, au quotidien, un manque de soutien de la part de nos directions sur les questions toutes aussi essentielles de la NBI.

Visiblement ces fonctions, appelées de soutien, sont appréhendées sous le seul regard d'une application des directives nationales ou du respect du cadre réglementaire et ne répondent pas aux réalités et difficultés des pratiques quotidiennes : nous sommes dans l'incompréhension totale de telles pratiques, où la fonction de soutien reste souvent énigmatique....

Nous sommes à même de pouvoir lire des notes et attendons d'autres pratiques qui défendent, sur le fond, l'intérêt des services, la santé sécurité des agents valorisant et soutenant nos interventions, plutôt que de nous maintenir dans des pressions permanentes.

Dans ce contexte aussi la question de « délégation de mission particulière de RUE » à des collègues lors de l'absence d'un RUE reste posée : notre administration, une nouvelle fois, compte sur une forme de « solidarité d'unité » ou renvoie à des intérêts particuliers et individuels de mérite, plutôt que de garantir et sécuriser la vie institutionnelle.

Les agents sur le terrain sont déjà saturés dans l'exercice du quotidien, pour ne pas être sollicités sur d'autres missions, malgré leurs compétences certaines, pourtant jamais reconnues dans des revalorisations et des statuts à la hauteur des engagements.

Peut-être est-ce là aussi les conséquences d'une gestion individuelle des agents (CREP, mutation, CIA, avancement....) où chacun joue sa propre partition dans des intérêts personnels de carrière ou de préservation ?

Sur la question du projet de structuration juridique des services, nous constatons que cette question soulève beaucoup d'interrogations et de craintes, dans une réorganisation qui n'aura pour seule conséquence qu'un directeur(trice) supplémentaire.

La question des moyens en personnels administratifs supplémentaires ou de réorganisation liée à des personnels intervenant sur deux UEMOs qui ne seront plus dans le même service, ne semblent pas être prise en compte, malgré des alertes déjà lancées par notre organisation syndicale... Et tout cela dans la réunification actée des deux tribunaux de BELFORT et MONTBELIARD.

De plus, nous vous alertons sur une gestion comptable de plus en plus contraignante (frais de déplacement et aide éducative), où la masse et la teneur des documents à fournir s'accumulent et où les conditions empêchent, de plus en plus, des aides souples et en confiance, privilégiant visiblement le contrôle seul !

Nous sommes avertis, ce matin, d'une expérimentation : « coordinateur pédagogique à l'UEMO de MONTBELIARD »... Nous sommes totalement opposés à cette proposition, nous privilégions une vraie remise à plat de la mission des RUEs voire, la création d'une nouvelle unité sur MONTBELIARD : le bricolage quotidien ne peut répondre à des enjeux institutionnels et humains dramatiques, s'ils ne sont pas défendus localement pour être entendus nationalement.

Les élus SNPES/PJJ au CTT Franche-Comté